

Délibération n°2019-01-09
Réf. Nomenclature « Actes » : 713

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	70
Pouvoirs	13
Votants	83

L'an deux mille dix-neuf, le 7 mars à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 25 février 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

Marilou Padilla-Ratelade est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Christophe Arfeuillère	à	Jean-Pierre Guitard	Jean-Paul Bourre	à	Martine Leclerc
Robert Bredèche	à	Philippe Roche	Danielle Coulaud	à	Jean Stöhr
Sandra Delibit	à	Marilou Padilla-Ratelade	Robert Gantheil	à	Jean Valade
Nathalie Le Gall	à	Jeannine Vivier	Bernard Maupomé	à	Serge Guillaume
Christiane Monteil	à	Pierre Chevalier	Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud
Jean Robineaux	à	Laurence Boyer	Catherine Lartigaut	à	André Alanore
Christine Rougerie	à	Joël Pradel			

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Michel Bourzat (Raymonde Fayette) ; Daniel Caraminot (René Lacroix) ; Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche).

- **Élus absents et non-représentés :**

Françoise Béziat ; Jean-Pierre Bodeveix ; Jean-Marc Bodin ; Christine Da Fonseca ; Geneviève Disdero ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Chantal Guivarch-Paisnel ; Cécile Martin ; Dominique Miermont ; Gérard Moratille ; Daniel Poigneau ; Marc Ranvier ; Jean-Pierre Saugeras ; Nelly Simandoux ; Jean-Michel Taudin.

Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fourniture d'électricité et de services associés pour les points de livraison d'une puissance de 36 kVA

Le président explique que le groupement de commandes est un outil qui, non seulement, permet aux acheteurs publics d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, d'assurer une maîtrise de leur consommation d'énergie et de renforcer la protection de l'environnement dans le respect du développement durable.

Le Syndicat de la Diège, conformément à ses statuts, est habilité à être le coordonnateur d'un groupement de commandes.

Afin de répondre aux obligations de l'ouverture du marché de l'électricité et dans une optique d'optimisation de la commande publique, le Bureau du Comité du Syndicat de la Diège, réuni le 7 décembre 2018, a décidé de constituer un groupement de commandes pour l'achat de fourniture d'électricité pour les points de livraison d'une puissance supérieure à 36 kVA.

Une convention constitutive du groupement de commandes, proposée par le Syndicat de la Diège, doit être validée.

La Commission d'Appel d'Offres sera celle du Syndicat de la Diège, coordonnateur du groupement, aura en charge la passation des marchés d'achat de fourniture d'électricité des points de livraison d'une puissance supérieure à 36 kVA.

L'exécution du marché qui sera conclu par le groupement de commandes sera toujours assurée par Haute-Corrèze Communauté.

Bâtiments concernés :

- Siège de Haute-Corrèze Communauté, Ussel ;
- Médiathèque, Ussel ;
- Salle omnisports, Eygurande ;
- Pôle culturel, Meymac ;
- Antenne Haute-Corrèze Communauté & atelier- relais, Monestier-Merlines.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **CONSIDÈRE** qu'il est dans l'intérêt de Haute-Corrèze Communauté d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de fourniture d'électricité pour les points de livraison d'une puissance supérieure à 36 kVA ;
- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de fourniture d'électricité, telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** l'adhésion de Haute-Corrèze Communauté au groupement de commandes pour l'achat de fourniture d'électricité pour les points de livraison d'une puissance supérieure à 36 kVA ;

Délibération n°2019-01-09

Envoyé en préfecture le 12/03/2019

Reçu en préfecture le 12/03/2019

Affiché le



ID : 019-200066744-20190307-20190109-DE

- **ACCEPTE** de communiquer au Syndicat de la Diège les données et caractéristiques des points de livraison des différents contrats de fourniture d'électricité > 36 kVA souscrits par Haute-Corrèze Communauté ;
- **AUTORISE** le président à signer un mandat permettant au Syndicat de la Diège d'obtenir directement auprès du gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité ENEDIS toutes les données relatives à l'ensemble des points de livraison concernés (caractéristiques des sites, données de consommations, etc...) ;
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer la convention de groupement et tous les documents afférents à ce projet et en assurer l'exécution ;
- **AUTORISER** le représentant du coordonnateur à signer l'accord-cadre et les marchés subséquents qui auront été passés par le groupement de commandes pour le compte de Haute-Corrèze Communauté.

A l'unanimité	
Votants	83
Pour	83
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 7 mars 2019

Le président,
Pierre Chevalier

